



*Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg  
auprès de l'OSCE

Wallnerstrasse 2/1/2

Tél. : +43-1-478 21 68

Fax : +43-1-478 26 43

E-mail : [vienne.osce@mae.etat.lu](mailto:vienne.osce@mae.etat.lu)

SEC.DEL/131/05

25 May 2005

Original: FRENCH

## **Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les événements à Bakou**

**(publiée à Bruxelles et à Luxembourg le 24 mai 2005)**

La Présidence regrette la décision du maire de Bakou d'annuler la manifestation de l'opposition prévue pour le 21 mai 2005 dans la capitale azerbaïdjanaise. Elle est particulièrement préoccupée par l'arrestation de représentants de l'opposition dans ce contexte.

L'Union européenne exprime sa vive inquiétude quant aux restrictions imposées à la liberté de rassemblement. Elle lance un appel aux autorités azerbaïdjanaises de faire en sorte que le droit à la liberté de rassemblement soit rétabli en conformité avec le décret présidentiel du 12 mai 2005, qui ordonne aux administrations locales d'autoriser les manifestations politiques et de trouver des endroits appropriés pour leur déroulement.

La Présidence souligne l'importance de la liberté de rassemblement, en tant que droit politique fondamental de chaque citoyen, surtout dans la perspective des élections législatives de novembre 2005.